

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2016

DATE d’AFFICHAGE  
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 34

L’an deux mille seize,

le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, -Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**  
**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**  
**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**  
**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°62-2016 – SERVICE DECHETS – FIXATION DES TARIFS CONCERNANT LA COLLECTE  
DE DECHETS D’AMIANTE LIES**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l’environnement, rappelle que la Communauté de Communes organise, deux fois par an, des collectes spécifiques de déchets d’amiante liés sur les déchetteries de Le Guerno et de Nivillac. En 2015, une centaine d’usagers, par session, ont bénéficié de ce service de collecte à titre gratuit.

Considérant que ce service rendu par la Communauté de Communes n’est pas obligatoire et que cette collecte ne concerne qu’une partie des usagers du service déchets, la commission Environnement propose la mise en place d’une tarification pour cette collecte spécifique.

Après étude du coût de collecte et de traitement, il est proposé d’appliquer un tarif forfaitaire unique de 45 € par inscription.

Pour rappel, les dépôts sont limités à 15 plaques par foyer et soumis à une inscription au préalable auprès du service Environnement. Lors de cette inscription, des conseils de manipulation et de conditionnement seront portés à la connaissance des usagers et une fiche de dépôt sera complétée par l’usager afin de conserver une traçabilité des dépôts.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **APPROUVE** le tarif et les modalités d’inscription concernant la collecte de déchets d’amiante liés tels que définie ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 17/05/16  
Le Président

